

**ARRETE DE POLICE CONCERNANT ET REGLEMENTANT LA CIRCULATION DES VEHICULES A JALHAY SART A L'OCCASION DES 6 HEURES 'VELOS' DE LA MAISON DES JEUNES, LE SAMEDI 13 MAI 2023****Le Bourgmestre,**

- Vu la demande introduite par la maison des Jeunes de Jalhay Sart (Monsieur Jérôme MONAMI 0485/08.81.01) en date du 15 février 2023 pour organiser les six heures vélos, le samedi 13 mai 2023 au centre du village de SART;
- Attendu qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter les accidents,
- Vu l'autorisation du Collège communal en sa séance du 21 mars 2023
- Vu la loi relative à la Police de la circulation routière,
- Vu les articles 119 et 135 de la nouvelle Loi Communale,
- Vu les articles 1133.1, 1133.2 et 1123.29 du Code de la Démocratie locale
- Vu la circulaire Ministérielle relative aux règlements complémentaires et de placement de la signalisation routière,
- Vu l'arrêté Ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions de placement de la signalisation routière,

ARRETE**Art.1**

Le samedi 13 mai 2023, de 08h00 à 18h00, la circulation des véhicules sera règlementée comme suit :

- **La circulation des véhicules et le stationnement seront interdits** (excepté organisateurs, concurrents, riverains et services de secours) sur le parcours réservé aux vélos, soit l'itinéraire suivant: Place du Marché, tronçon de la rue J.N. Hansoulle, chemin Al'Fôtène Henon, Croupet du Moulin (en partie), chemin des Clysores, allée des Marronniers, Chemin du Sang (en partie), rue François Michoel (en partie). (voir plan annexé). Placement de signaux C3 + excepté riverains et E1
- **La rue François Michoel :**
 - o sera fermée à la circulation et au stationnement entre le Château de Sart et la Place du Marché.
 - o Des signaleurs seront placés à cet endroit
- **La place du Marché**
 - o sera fermée à la circulation et au stationnement des véhicules
 - o Elle sera fermée
 - à hauteur du CPAS en direction du Croupet du Moulin
 - à son entrée en venant du Croupet du Moulin
 - o La rue J N Hansoulle (chaussée NORD) sera fermée à la circulation des véhicules sur toute sa longueur
 - o La circulation se fera via la chaussée SUD (devant BPost) et le stationnement sera interdit des deux côtés de cette artère. Signal E1
 - o Le passage de l'épreuve vélo sera canalisée par des barrières «Nadar» depuis la rue François Michoel jusqu'à la fin de la Place.
- **Le Croupet du Moulin**
 - o Sera fermé à toute circulation à hauteur de la ferme Fransolet en venant du Croupet du Moulin.
 - o Les habitants seront invités à utiliser la déviation qui sera mise en place via le Pont de l'autoroute.
- **Le chemin du Sang**
 - o sera fermé à la circulation des véhicules (excepté organisateurs, concurrents et services de secours) entre l'allée des Marronniers et la rue François Michoel.

Art. 2

PREVENTION

- Une pré-signalisation sera placée à chaque carrefour précédent les interdictions.
- La circulation se fera en venant de la Grand' Rue via la chaussée SUD de la place vers le Thier du Vivier.
- Tous les riverains concernés par la manifestation seront informés par les organisateurs de l'horaire, du plan de la course et des possibilités de circulation.
- Des signaux « ATTENTION FESTIVITE» seront placés à l'approche de la manifestation.
- Des signaleurs munis de radio seront placés à chaque intersection de rues et/ou traversée de chaussée.

Art 3.

Les organisateurs veilleront à laisser un passage libre de 4m de large sur toute la manifestation pour le passage éventuel des services de secours.

Art 4.

Toutes les interdictions et restrictions relatives à la Police de circulation routière seront matérialisées par une signalisation conforme, **laquelle sera déposée et retirée par les ouvriers communaux et mise en place par les organisateurs sous leur entière responsabilité.**

Art 5.

Les contrevenants seront punis de peines prévues par la loi

Art 6.

Copie de la présente sera transmise :

- A monsieur le Procureur du Roi/sect.Roulage de Verviers,
- A monsieur le directeur des Opérations de la Zone des Fagnes,
- Aux responsables de la zone de Secours 4,
- A notre police locale,
- A notre service des Travaux,
- A notre fonctionnaire « Planu »,
- Aux organisateurs de la manifestation,
- Aux services du TEC LIEGE,

Jalhay le 17 avril 2023

Par délégation

Michel PAROTTE
Echevin

